

B

Question a l'accuse. Vous opposez-vous a etre juge par moi, en qualite de president de la cour?

Reponse. Non, monsieur.

(N.B. L'objection, le cas echant, doit etre consigne, avec la decision de la cour, sur une feuille separee, marquee "BB" et attachee immediatement sous la page B.)

~~Question a l'accuse. Vous opposez-vous a etre juge par moi, en qualite de president de la cour?~~

~~Reponse.~~

Question a l'accuse. Vous opposez-vous a Er-21035, S.M. A/W.O. I., /... comme stenographe?

Reponse. Non, monsieur.
Le mat. E-21035, S.M. A/W.O. I, Gaston VIDAL, 5eme Detachement, C.C.M.E.M., A.C., 5eme Region Militaire, A.C., est le stenographe ~~admis~~ dument assermenté.

Question au procureur. L'accuse a-t-il ete pour un proces devant une cour martiale permanente ~~admis~~?

Reponse. Non, monsieur.
L'accuse est mis en accusation sur chacun des chefs mentionnes dans l'acte d'accusation marque B-2 et verse au dossier apres avoir ete signe par le president.

Question a l'accuse. Sont-ce la votre matricule, votre grade, votre nom et votre unite?

Reponse. Oui, monsieur.

Question a l'accuse. Etes-vous coupable ou non du (premier) chef d'accusation porte contre vous et dont vous venez d'entendre lecture?

Reponse. " NON COUPABLE. "

Question a l'accuse. Etes-vous coupable ou non du deuxieme chef d'accusation porte contre vous et dont vous venez d'entendre lecture?

Reponse. " NON COUPABLE. "

~~Question a l'accuse. Etes-vous coupable ou non du troisieme chef d'accusation porte contre vous et dont vous venez d'entendre lecture?~~

~~Reponse.~~

~~Question a l'accuse. Etes-vous coupable ou non du quatrieme chef d'accusation porte contre vous et dont vous venez d'entendre lecture?~~

~~Reponse.~~

~~(L'accuse s'etant avoue coupable sur le chef d'accusation, les prescriptions de la Regle de procedure 35 (B) sont observees.)~~